



AVIS D'APPEL À PROJETS

pour l'occupation du

Théâtre Astral

situé dans le Parc Floral – 75012 Paris

Dossier de consultation – annexe 1

DOSSIER D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le présent document comprend les éléments suivants :

1. PLANS DU PARC FLORAL
2. PLAN DU THÉÂTRE ASTRAL
3. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPEMENT ET FICHE TECHNIQUE DU THÉÂTRE ASTRAL
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS D'ACCÈS DU PARC FLORAL ET DU THÉÂTRE ASTRAL

1. PLANS DU PARC FLORAL



Théâtre Astral

Services

- Information
- Toilettes
- Prêt de fauteuil
- Boutique
- Restaurants
- Pique-nique
- Aire de jeux
- Espace concert
- Guignol
- Théâtre astral
- Mini-golf
- Pavillon

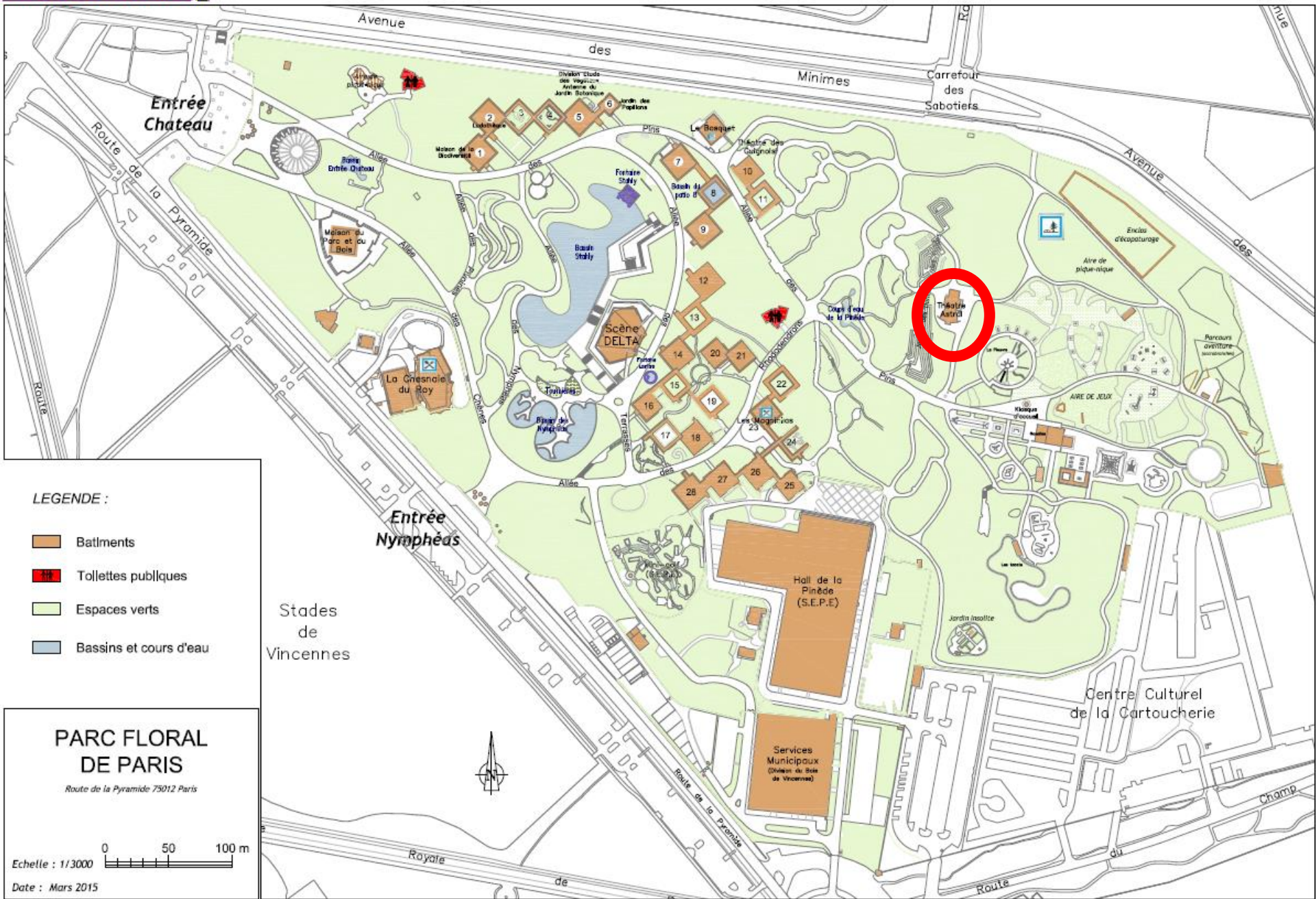


Collections botaniques

- Astilbes
- Bonsaïs
- Chemin de l'évolution
- Dahlias
- Fougères
- Géraniums
- Iris botaniques
- Jardin d'iris
- Pélargoniums
- Pivoines
- Plantes accrobranchées
- Plantes du Jurassique
- Plantes médicinales
- Plantes régionales

Curiosités

- A** Jardin des senteurs
- B** Jardin des papillons
- C** Fontaine Stahly
- D** Belvédère
- E** Bassins nymphéas et lotus
- F** Rhododendrons en sous-bois
- G** Camélias en sous-bois
- H** Jardin d'hortensias



LEGENDE :

- Batiments
- Toilettes publiques
- Espaces verts
- Bassins et cours d'eau

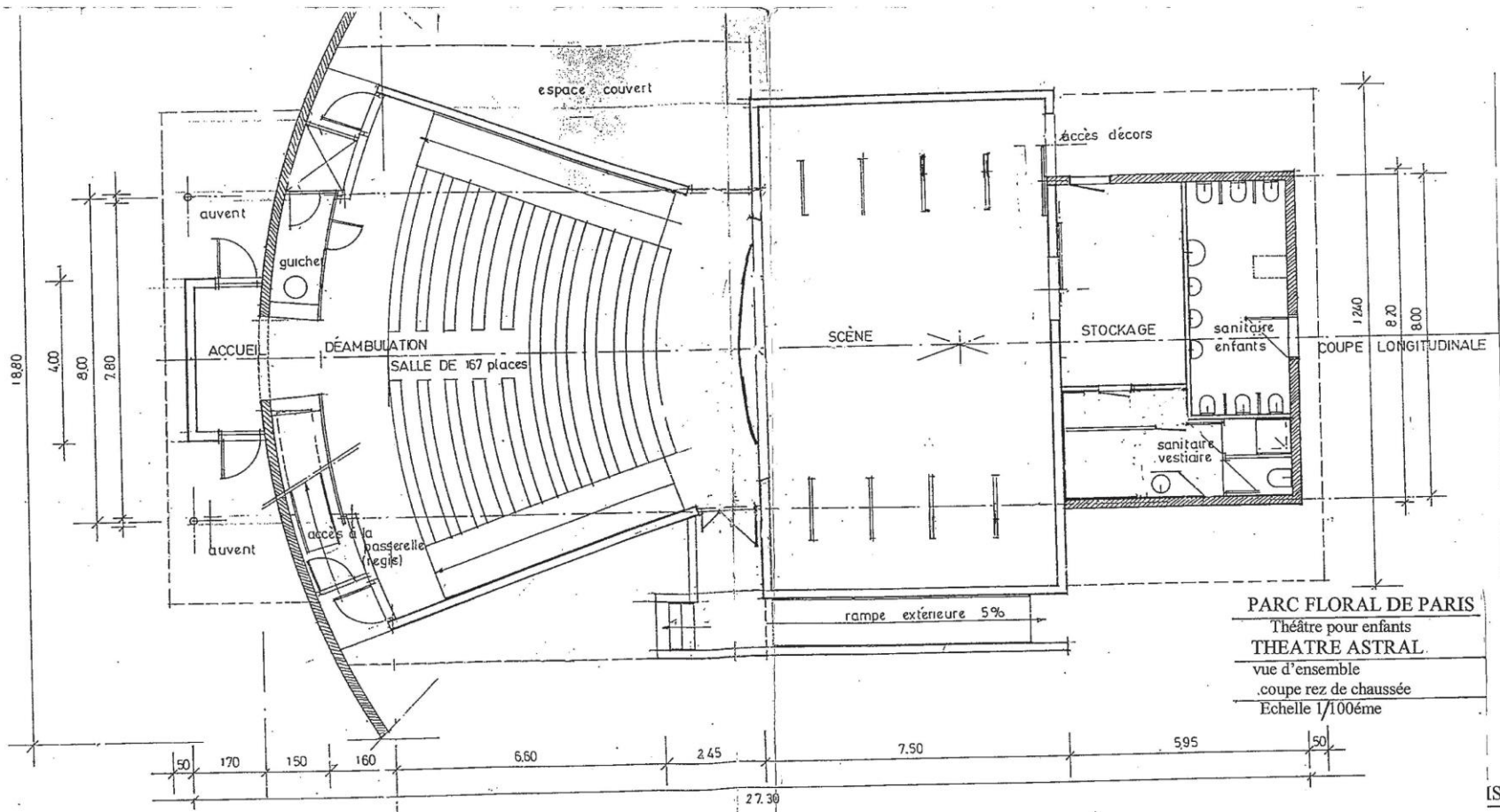
PARC FLORAL DE PARIS

Route de la Pyramide 75012 Paris

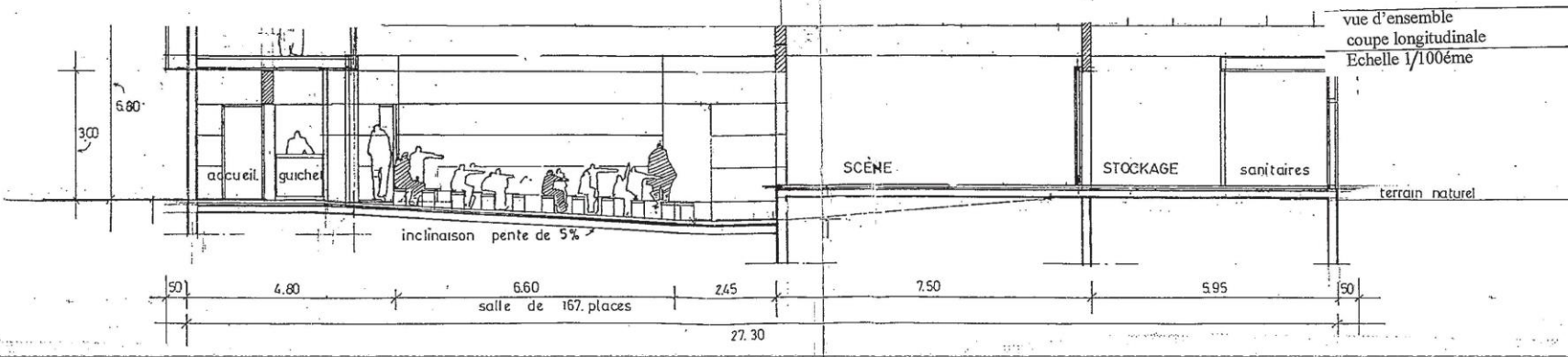


Date : Mars 2015

2. PLAN DU THEATRE ASTRAL



PARC FLORAL DE PARIS
 Théâtre pour enfants
THEATRE ASTRAL
 vue d'ensemble
 coupe rez de chaussée
 Echelle 1/100ème



3. PRESENTATION DE L'EQUIPEMENT



Une visite du site se déroulera le mercredi 5 juin à 14h (non obligatoire pour remettre une candidature).

Les modalités de participation à la visite sont les suivantes :

- inscription en envoyant un message à l'adresse suivante bureauduspectacle@paris.fr
- en indiquant comme objet de ce message « VISITE DU THEATRE ASTRAL ».

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Propriété : Ville de Paris

Surface : 275m2 environ

Jauge : 167 places assises

Accueil du public : ERP de type L de 4ème catégorie



Le système de sécurité incendie doit être réparé. La Ville prévoit la réalisation des travaux de réparation en 2020. L'occupant ne pourra recevoir du public avant réparation du système de sécurité incendie.

Composition : Un guichet ;

Une salle équipée de bancs scellés au sol ;

Une scène surélevée de 7,55m d'ouverture, de 6,70m de profondeur et de 2,95m de hauteur ;

Une régie en hauteur ;

Un espace à l'arrière-scène comprenant un espace de stockage ; une loge dotée d'une douche et d'un sanitaire et d'une chaufferie.

Historique : Le Théâtre Astral a été fondé par l'association Théâtre Astral, une compagnie de théâtre jeune public créée en 1976 par Lucette GRIMAULT. Auteur et metteuse en scène de théâtre issue du Théâtre de l'Epée de bois (Cartoucherie), Lucette Grimault a fondé le Théâtre Astral et l'a installé au Parc floral. En 2004, Christophe Nivet a repris la direction de la compagnie et du lieu jusqu'à fin 2018.

Travaux : Le bâtiment a entièrement été reconstruit par la Ville de Paris et inauguré au printemps 1998.

La mise à disposition du bâtiment se fait en l'état. Comme indiqué ci-dessus, dans un premier temps, l'équipement ne pourra recevoir du public. Le système de sécurité incendie doit préalablement être remplacé (responsabilité de la Ville).

Un programme de travaux d'aménagement complémentaire pourra être mis en œuvre par la Ville ultérieurement, à échéance N+1 minimum.



FICHE TECHNIQUE

Espace scénique : dimensions

- Cadre de scène :**
- ouverture : 7,55m
 - hauteur : 2,95 m

- Plateau :**
- largeur mur à mur : 11,75 m
 - profondeur au cadre : 6,70 m
 - profondeur du proscenium : 0,95 m
 - hauteur du plateau/salle 0,80 m
 - hauteur sous faux grill : de 4,20 à 5,00 m

Equipement scénique (cf. inventaire du matériel existant)

- *le matériel est en cours d'acquisition par la Ville ;*
- *un nouvel inventaire des biens sera établi de manière contradictoire à l'entrée du futur occupant.*

- Rideau :**
- 1 rideau rouge d'avant scène en 2 parties : ouverture par une patience manuelle
 - 1 frise rouge à la hauteur du cadre de scène – hauteur 0,30 m
 - 4 frises noires – hauteur 1,75 m / largeur 7,35 m
 - 4 jeux de pendrillons noirs – hauteur 3,05 m / largeur 2,10 m
 - 1 rideau noir fond de scène en deux parties fixes – hauteur 3,05 m / largeur 7,04 m

- Régie lumière :**
- 1 jeu d'orgue RVE 48 circuits - 400 mémoires - 1 monitor vidéo
 - 12 racks puissance 24 circuits
 - 4 gradateurs RVE 6x2 kW STALER 32 A
 - 1 gradateur programmable RVE 6x3 kW ROADRACK 32 A
 - 13 projecteurs 500 W et 650 W
 - 1 horizode 500W

- 7 découpes, levron et juliat
- 8 projecteurs 1000 W
- 20 lampes projecteurs 500 ou 1000 W

- Régie son :**
- 1 table de mixage SX 12/4/2 analogique SPIRIT FOLIO
 - 1 table de mixage 6/2 analogique SPIRIT FOLIO
 - 1 ampli façade LAB 2X550 WATT
 - 1 ampli retour CROW MT 1200 W
 - 1 controleur NEXO façade et retour
 - 4 enceintes NEXO
 - 1 égaliseur 2 bandes YAMAHA
 - 1 mini disque DENON
 - 1 lecteur simple CD
 - 1 lecteur simple CDMP3 DVD
 - 1 studio minidisque
 - 4 micros

- Autres :**
- 1 échelle
 - 1 échafaudage – hauteur de travail 5,90 m / plancher 4,10 m



INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ DU THÉÂTRE ASTRAL JUSQU'EN 2018

Cadre juridique de l'exploitation jusqu'au 8/12/18 :

Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'association du Théâtre Astral.

Conditions financières :

Redevance appliquée par la Ville pour l'occupation du Théâtre (tarifs pour les théâtres fermés situés dans des espaces verts) : 4,15€/m²/an soit environ 1150€/an

Montant de la subvention de fonctionnement octroyée par la Ville de Paris à l'association Théâtre Astral : 10.000 euros dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 12^e arrondissement.

Nature de l'activité :

Tout au long de son histoire, le bâtiment exploité par l'association du Théâtre Astral a été un lieu dédié à la diffusion de spectacles pour enfants.

Le Théâtre Astral proposait une programmation de spectacles pluridisciplinaires tout l'année pour un très jeune public à partir de 3 ans. Les spectacles étaient programmés l'après-midi des mardis, mercredis, jeudis pendant les vacances scolaires et des mercredis en période scolaire avec une seule représentation à 15h.

Fréquentation :

Le théâtre a accueilli jusqu'en 2015 entre 15 et 20 000 spectateurs par an.

Une fréquentation en net recul depuis 2015 puisqu'en 2017, le théâtre a accueilli 7 929 spectateurs pour 131 représentations (au lieu de 219 en 2014).

Billetterie :

Les tarifs s'échelonnaient de 7,50 € pour le tarif plein à 2,40 € pour les accompagnateurs. Le prix moyen de l'entrée, en 2014, était de 4,96 €.

Charges liées au bâtiment :

La future convention (cf. annexe 2 du dossier de consultation) prévoit que l'occupant prenne à sa charge les opérations de maintenance des niveaux 1 à 3, tels que définies par la norme FDX 60-000. Les coûts de maintenance (rapports de vérification obligatoire, entretien, etc.) apparaissent pour un montant de 3.000 euros environ dans le budget d'exploitation de l'association Théâtre Astral.

La future convention (cf. annexe 2 du dossier de consultation) prévoit que la Ville prendra en charge abonnements d'eau, de gaz, d'électricité. En revanche, l'exploitant devra faire son affaire des abonnements de télécommunications et tout autre abonnement. L'occupant est également tenu de souscrire les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité dans le cadre de son activité ainsi que les risques liés à l'occupation.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS D'ACCÈS DU PARC FLORAL ET DU THÉÂTRE ASTRAL

<p>Accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • métro : Château de Vincennes (ligne 1) et 20 min de marche pour accéder au Théâtre • bus : n°112 et 46 (arrêt Parc Floral) + 10 min de marche pour accéder au Théâtre
<p>Horaires d'ouverture du Parc Floral :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc floral est ouvert à 9h 30 toute l'année. - L'heure de fermeture varie selon les saisons : <ul style="list-style-type: none"> ○ du 1er mars à l'horaire d'été : fermeture à 18h30 ; ○ de l'horaire d'été au 30 septembre : fermeture à 20h ; ○ du 1er octobre à l'horaire d'hiver : fermeture à 18h30 ; ○ de l'horaire d'hiver à la fin février : fermeture à 17 h.
<p><i>L'exploitant devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du Parc floral.</i></p>	
<p>Tarification du Parc Floral :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - du 1^{er} octobre au 31 mars : gratuité - du 1er avril au 30 septembre : entrée payante / Tarif plein : 2,50 €, Tarif réduit : 1,50 €
<p>L'accès au parc est gratuit pour les catégories suivantes :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les enfants de moins de 7 ans ; - les titulaires du « Pass Jeunes » délivré par la Ville de Paris ; - les enfants des groupes scolaires, des centres de loisirs et des colonies de vacances ainsi qu'à leurs accompagnateurs ; - les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ; - les titulaires de la carte d'invalidité civile délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et leur accompagnateur/trice et les titulaires de la carte mobilité inclusion –

	<p>mention invalidité délivrée par le MDPH et leur accompagnateur/trice ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les titulaires de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre délivrée par le service départemental de l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et leur accompagnateur ; - le personnel de la Ville de Paris sur présentation de sa carte professionnelle ; - les élèves de l'École du Breuil sur présentation de leur carte d'étudiant; - les personnes effectuant une visite guidée payante avec un(e) conférencière de la Ville de Paris ; - les détenteurs d'un billet d'accès à une manifestation organisée par des tiers et autorisée par la Ville de Paris. A défaut de présenter ce document, l'utilisateur devra s'acquitter du droit d'accès au même titre que les usagers des parcs ; <p>les détenteurs d'une autorisation d'accès nominative à l'un des équipements de la DEVE, situé dans le parc Floral ou le Parc de Bagatelle.</p>
<p><i>Les spectateurs du Théâtre Astral sont exonérés de l'entrée du parc à condition d'avoir préalablement réservé</i></p>	
<p>Pour le public du Théâtre Astral :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - en indiquant leur nom, les spectateurs du théâtre ayant préalablement réservé peuvent accéder au parc ; - la pré-vente est donc à privilégier pour l'exploitant en cas de billetterie ; - Si toutefois, l'occupant souhaite organiser une billetterie à l'entrée du parc. La mise à disposition d'une guérite peut être envisagée.